



COMMISSION ADMINISTRATIVE

Réunion du 9 novembre 2021

Membres présents : Mme THIRIOT Sandrine, MM. BOURGEOIS Cyrille, DESCHAMPS Bernard, CHANOT Denis, NICOLE Marc et SCHOTT René.

Représentant le CD : M. HENRY Jean-Pol, qui n'a pris part ni aux délibérations, ni aux décisions.

Compte tenu des conditions climatiques du moment et à venir, la commission informe les clubs que les classements des championnats des jeunes seront arrêtés au lundi 20 décembre 2021 au plus tard. En effet, en raison des impératifs liés au niveau supérieur, nous ne pourrions pas faire jouer les matches en retard au-delà de cette date. Les classements seront définitifs au 20 décembre 2021 quel que soit la différence de matches joués.

De plus, la commission informe les clubs que suite à une information de la commission régionale des installations sportives, nous allons être obligés de faire respecter les niveaux de classements des terrains meusiens.

Courriels :

Courriel de l'Entente Centre Ornain

La commission prend connaissance du courriel de l'Entente Centre Ornain reçu en date du 07 octobre 2021 qui demande à engager une seconde équipe U13 dans le championnat U13 D3.

La commission en prend note et accède à la demande de l'Entente Centre Ornain en intégrant une équipe au championnat U13 D3.

Courriel du Fc Verdun Belleville Grand Verdun :

La commission prend connaissance du courriel du FC Verdun Belleville Grand Verdun reçu en date du 12 octobre 2021 qui demande à changer son équipe U15 à 8 en une équipe à 11.

La commission en prend note et accède à la demande du Fc Verdun Belleville Grand Verdun en intégrant son équipe à 11 au championnat U15 D2.

Courriel du Rc Sommedieue :

La commission prend connaissance du courriel du Rc Sommedieue reçu en date du 08 novembre 2021, qui déclare son équipe forfait général pour son sénior qui évolue en championnat D2 groupe A.

La commission prend note du forfait général du RC Sommedieue pour le reste de la saison 2021/2022.

Dossiers à traiter :

Match n° 50421.1 : Es Tilly Avb 1 – Us Thierville 3 du 10 octobre 2021 Séniors D2 groupe A

Réserves d'après match de l'Es Tilly Avb 1

La commission prend connaissance de la feuille de match de la rencontre citée en rubrique et de la réserve d'après match formulée sur la feuille annexe par l'équipe de l'Es Tilly Avb 1. La réserve porte sur la qualification du joueur GRONDIN Abel, licence n°2543891286, car la licence est non active dans la tablette.

La commission considère que cette réserve est non recevable car insuffisamment motivée.

La commission prend connaissance de la confirmation de réserve de l'ES Tilly AVB reçue par courriel en date du 10 octobre 2021, qui ne corrige pas cette anomalie.

En conséquence, la commission rejette la réserve pour vice de forme et confirme le score acquis sur le terrain :

Us Thierville 3 bat Es Tilly Avb 1 : 3 à 2

Frais financiers à la charge de l'Es Tilly Avb (547475) :

Frais forfaitaires de procédure : 32.50 €

Match n° 50444.1 : Rc Sommedieue 1 – Us Etain Buzy 2 du 14 novembre 2021 Séniors D2 Groupe A

Forfait de l'équipe du Rc Sommedieue 1

La commission ayant pris connaissance du forfait général de l'équipe du Rc Sommedieue en date du 8 novembre 2011.

En conséquence, la commission décide :

Us Etain Buzy 2 bat Rc Sommedieue 1 : 3 à 0 par forfait

Moins un point au classement pour l'équipe du Rc Sommedieue 1.

RC Sommedieue 1 est déclaré forfait général pour le reste de la saison 2021/2022.

Frais financiers à la charge du Rc Sommedieue (582750) :

Frais forfaitaires de procédure : 32.50 €

Amende de forfait tardif : 39.25 €

Frais de procédure de forfait tardif à rembourser à l'Us Etain Buzy (542770) : 39.25 €.

Amende de forfait général : 78.50 €

Match n° 50943.1 : Sc Les Islettes 2 – Fc Spincourt 1 du 31 octobre 2021 Séniors D3 groupe A

Réserve technique du Fc Spincourt.

La commission prend connaissance de la feuille de match de la rencontre citée en rubrique et de la réserve technique formulée sur la feuille annexe par l'équipe du Fc Spincourt. Motif : " à la 70^{ème} minute, un joueur des Islettes s'est présenté au bord du terrain pour rentrer, l'arbitre lui a demandé de présenter sa carte d'identité. Ce joueur n'a pas été contrôlé à la mi-temps car arrivé après la mi-temps. "

La commission prend connaissance également du courriel du FC Spincourt reçu en date du 1^{er} novembre 2021, qui confirme la réserve technique posée.

La réserve technique ayant été transmise à la CDA, la commission prend connaissance du procès-verbal de celle-ci en date du 05 novembre 2021.

Considérant que la Commission Départementale des Arbitres de la Meuse a jugé la réserve du FC Spincourt comme irrecevable sur la forme et sur le fond ;

**En conséquence, la commission décide de confirmer le score acquis sur le terrain :
Sc Les Islettes 2 bat Fc Spincourt 1 : 1 à 0**

Frais financiers à la charge du Fc Spincourt (580429) :
Frais forfaitaires de procédure : 32.50 €

Match n° 50731.1 : Fc Fains Veel 2 – Entente Maizey Lacroix 3 du 24 octobre 2021 Séniors D3 groupe B

Forfait de l'équipe de l'Entente Maizey Lacroix 3

La commission prend connaissance du courriel de l'Entente Maizey Lacroix reçu en date du 24 octobre 2021, qui déclare son équipe forfait pour la rencontre citée en rubrique.

**En conséquence, la commission décide :
Fc Fains Veel 2 bat Entente Maizey Lacroix 3 : 3 à 0 par forfait
Moins un point au classement pour l'équipe de l'Entente Maizey Lacroix 3
Match retour sur les installations du Fc Fains Veel.**

Frais financiers à la charge de l'Entente Maizey Lacroix (541395) :
Frais forfaitaires de procédure : 32.50 €
Amende de forfait tardif : 31.60 €
Frais de procédure de forfait tardif à rembourser au Fc Fains Veel (518300) : 31.60 €.

Secrétariat repris par M. SCHOTT René

Match n° 50562.1 : Fc Bar le Duc 2 – Entente VHF Dieue 1 du 23 octobre 2021 U15 D1

Forfait de l'équipe de l'Entente VHF Dieue 1

La commission prend connaissance du courriel de l'Entente VHF Dieue reçu en date du 23 octobre 2021, qui déclare son équipe forfait pour la rencontre citée en rubrique.

**En conséquence, la commission décide :
Fc Bar le Duc 2 bat Entente VHF Dieue 1 : 3 à 0 par forfait
Moins un point au classement pour l'équipe de l'Entente VHF Dieue 1.**

Frais financiers à la charge de l'Entente VHF (518888) :
Frais forfaitaires de procédure : 32.50 €
Amende de forfait tardif : 23.50 €
Frais de procédure de forfait tardif à rembourser au Fc Bar Le Duc (551311) : 23.50 €.

Mme THIRIOT Sandrine n'a participé, ni à la délibération, ni à la prise de décision.

Reprise du secrétariat par Mme THIRIOT Sandrine

**Match n°51098.1 : As Stenay Mouzay 1 – Contrisson Revigny 1 du 6 novembre 2021
U15 D2**

Forfait de l'équipe de Contrisson Revigny 1

La commission prend connaissance de la feuille de match de la rencontre citée en rubrique et constate que l'équipe de Contrisson Revigny 1 était absente au coup d'envoi.

En conséquence, la commission décide :

As Stenay Mouzay 1 bat Contrisson Revigny 1 : 3 à 0 par forfait

Moins un point au classement pour l'équipe de Contrisson Revigny 1

Frais financiers à la charge du Sc Contrisson (546823) :

Frais forfaitaires de procédure : 32.50 €

Amende de forfait tardif : 23.50 €

Frais de procédure de forfait tardif à rembourser à l'As Stenay Mouzay (540533) : 23.50 €.

**Match n°51033.1 : Fc Varennes 1 – Us Etain Buzy 2 du 16 octobre 2021
U13 D3 groupe A**

Forfait de l'équipe de l'Us Etain Buzy 2

La commission prend connaissance de la feuille de match de la rencontre citée en rubrique et constate que l'équipe de l'Us Etain Buzy 2 était absente au coup d'envoi.

En conséquence, la commission décide :

Fc Varennes 1 bat Us Etain Buzy 2 : 3 à 0 par forfait

Moins un point au classement pour l'équipe de l'Us Etain Buzy 2

Match retour sur les installations du Fc Varennes.

Frais financiers à la charge du l'Us Etain Buzy (542770) :

Frais forfaitaires de procédure : 32.50 €

Amende de forfait tardif : 15.80 €

Frais de procédure de forfait tardif à rembourser au Fc Varennes (538402) : 15.80 €.

**Match n° 51064.1 : Rc Saulx et Barrois 2 – Entente Centre Ornain 2 du 23 octobre 2021
U13 D3 groupe C**

Forfait de l'équipe de l'Entente Centre Ornain 2

La commission prend connaissance du courriel de l'Entente Centre Ornain reçu en date du 23 octobre 2021, qui déclare son équipe forfait pour la rencontre citée en rubrique.

En conséquence, la commission décide :

Rc Saulx et Barrois 2 bat Entente Centre Ornain 2 : 3 à 0 par forfait

Moins un point au classement pour l'équipe de l'Entente Centre Ornain 2

Match retour sur les installations du Rc Saulx et Barrois.

Frais financiers à la charge de l'Entente Centre Ornain (581823) :

Frais forfaitaires de procédure : 32.50 €

Amende de forfait tardif : 15.80 €

Frais de procédure de forfait tardif à rembourser au Rc Saulx et Barrois (539645) : 15.80 €.

Match n° 51137.1 : Rc Saulx et Barrois 2 – Sc Les Islettes 2 du 11 novembre 2021
Coupe Meuse Séniors B

Forfait de l'équipe du RC Saulx et Barrois 2

La commission prend connaissance du courriel du RC Saulx et Barrois reçu en date du 9 novembre 2021, qui déclare son équipe forfait pour la rencontre citée en rubrique.

En conséquence, la commission décide SC Les islettes 2 bat RC Saulx et Barrois 2 : 3 à 0 par forfait

L'équipe du SC Les Islettes 2 est qualifiée pour les 8èmes de finale de la Coupe Meuse Séniors B.

Frais financiers à la charge du RC Saulx et Barrois (539645) :

Frais forfaitaires de procédure : 32.50 €

Amende de forfait tardif : 31.60 €

Frais de procédure de forfait tardif à rembourser au SC Les Islettes (550368) : 31.60 €.

Match n° 51140.1 : As Tréveray 2 – Fc Revigny 2 du 11 novembre 2021
Coupe Meuse Séniors B

Forfait de l'équipe du Fc Revigny 2

La commission prend connaissance du courriel du Fc Revigny reçu en date du 9 novembre 2021, qui déclare son équipe forfait pour la rencontre citée en rubrique.

En conséquence, la commission décide As Tréveray 2 bat Fc Revigny 2 : 3 à 0 par forfait

L'équipe de l'As Tréveray 2 est qualifiée pour les 8èmes de finale de la Coupe Meuse Séniors B.

Frais financiers à la charge du Fc Revigny (544968) :

Frais forfaitaires de procédure : 32.50 €

Amende de forfait tardif : 31.60 €

Frais de procédure de forfait tardif à rembourser à l'As Tréveray (503827) : 31.60 €.

Festival U13 : 2^{ème} tour du 23 octobre 2021

La commission prend connaissance des feuilles de plateaux du deuxième tour du Festival U13 et constate l'absence de l'équipe de l'Entente VHF.

En conséquence, l'équipe de l'Entente VHF 1 est déclarée forfait.

Frais financiers à la charge de l'Entente VHF (518888) :

Frais forfaitaires de procédure : 32.50 €

Amende de forfait tardif : 15.80 €

CALENDRIER GENERAL DES JEUNES – PHASE DE PRINTEMPS

(sous réserve de l'accord du Comité Directeur du 16 novembre 2021)

DATES	U 18 D 1	U 15 D 1	U 15 D 2	U 13 D 1	U 13 D 2	U 13 D 3- A	U 13 D 3- B	U 13 D 3- C	GAM-DELLA	INT.D.U. 18	INT.D.U. 15	INT.D.U. 13	C-M U 18	C-M U 15	FEST-U 13
JANVIER Vacances scolaires du 18 Decembre 2021 au 02 janvier 2022															
samedi 1 janvier 2022															
samedi 8 janvier 2022															
samedi 15 janvier 2022															
samedi 22 janvier 2022															
samedi 29 janvier 2022															
FEVRIER Vacances scolaires du 05 février au 20 février-2022															
samedi 5 février 2022															
samedi 12 février 2022															
samedi 19 février 2022															
samedi 26 février 2022														1erT	
MARS															
samedi 5 mars 2022	1	1	1	1	1	1	1	1		1	1	1			
samedi 12 mars 2022	2	2	2	2	2	2	2	2		2	2	2			
samedi 19 mars 2022	3	3	3	3	3	3	3	3		3	3	3			
samedi 26 mars 2022	4	4	4	4	4	4	4	4		4	4	4			
AVRIL Vacances scolaires du 09 avril au 24 avril-2022															
samedi 2 avril 2022	5	5	5	5	5	5	5	5		5	5	5			
samedi 9 avril 2022	MR	MR	MR	6	6	6	6	6		MR	MR	MR	1erT	1/8	FD
samedi 16 avril 2022															
lundi 18 avril 2022															
samedi 23 avril 2022	MR	MR	MR	MR	MR	MR	MR	MR		MR	MR	MR			
samedi 30 avril 2022	6	7	7	7	7	7	7	7		6	6	6			
MAI															
samedi 7 mai 2022	7	8	8	8	8	8	8	8		7	7				F.R
samedi 14 mai 2022	8	9	9	9	9	9	9	9		8	8	7			
samedi 21 mai 2022	MR	MR	MR	MR	MR	MR	MR	MR		MR	MR	8	1/4	1/4	
jeudi 26 mai 2022	MR	MR	MR	MR	MR	MR	MR	MR		MR	MR	MR	MR	MR	
samedi 28 mai 2022	9	10	10	10	10	10	10	10		9	9	9			
JUIN															
samedi 4 juin 2022													1/2	1/2	
lundi 6 juin 2022															

Finale
Territoire
Samedi
Pâques
Lundi
Pâques

Finale
Régionale

Férié

Samedi
Pentecôte
Lundi Pen-
tecote

ORGANIGRAMMES DES COUPES MEUSE U15 ET U18
(sous réserve de l'accord du Comité Directeur du 16 novembre 2021)

ORGANIGRAMME COUPE MEUSE U 15

SUD

BAR LE DUC FC 1	U 15 R 2
E.SORCY-VOID/LEROUVILLE 1	INTER.
ES LEROUVILLE/ E.SORCY VOID 2	District 1
BAR LE DUC FC 2	District 1
Entente CENTRE ORNAIN 1	District 1
LL VAUCOULEURS 1	District 2
US BEHONNE LONGEVILLE 1	District 2
SC CONTRISSON/FC REVIGNY 1	District 2
SC COMMERCY 1	District 2
LL VAUCOULEURS à 8 2	District 2
FC FAINS VEEL à 8.	District 2

11 équipes

1er tour *	6 équipes 5 exempts	3 vainqueurs
1/8 Finale	5 exempts 8 équipes	+ 3 vainqueurs = 4 vainqueurs
1/4 Finale	4 équipes	= 2 vainqueurs
1/2 Finale	2 équipes	= 1 vainqueur

NORD

FC VERDUN-BELLEVILLE G.V. 1	U 15 R 2
US THIERVILLE / NIXEVILLE 1	INTER.
US ETAIN BUZY 1	District 1
ASL MANGIENNES 1	District 1
Ent. V.H.F /AS DIEUE SOM..1	District 1
FC SAINT MIHIEL - MAIZEY 1	District 1
FC VERDUN-BELLEVILLE G.V. 2	District 2
AS STENAY – MOUZAY 1	District 2
US THIERVILLE/ NIX./VAR. 2	District 2

9 équipes

1er tour *	2 équipes 7 exempts	1 vainqueur
1/8 Finale	7 exempts 8 équipes	+ 1 vainqueur = 4 vainqueurs
1/4 Finale	4 équipes	= 2 vainqueurs
1/2 Finale	2 équipes	= 1 vainqueur

Finale.	SUD	NORD
---------	-----	------

* Tirage du 1er tour avec toutes les équipes dans chaque groupe.

ORGANIGRAMME COUPE MEUSE U 18.

SUD

BAR LE DUC FC 1	U 18 R 3
BAR LE DUC FC 2	INTER.
E.SORCY VOID VACON 1	INTER
ENT. CENTRE ORNAIN	DISTRICT
REVIGNY / CONTRISSON	DISTRICT
FC FAINS VEEL	DISTRICT

6 équipes

1er tour *	4 équipes 2 exempts	2 vainqueurs
1/4 Finale	2 exempts	+ 2 vainqueurs
1/2 Finale.	2 équipes	= 1 vainqueur

NORD

US THIERVILLE 1	U 18 R 3
FC VERDUN. BEL. GV 1	U 16 R 3
FC VERDUN. BEL. GV /US ETAIN 1	INTER.
SAINT MIHIEL – MAIZEY.LA ; 1	INTER.
VHF ENTENTE 1	INTER.
US THIERVILLE 2	DISTRICT
FC VERDUN. BEL. GV /US ETAIN 2	DISTRICT

7 équipes

1er tour *	6 équipes 1 exempt	3 vainqueurs
1/4 Finale	1 exempt	+ 3 vainqueurs
1/2 Finale.	2 équipes	= 1 vainqueur

Finale.	SUD	NORD
---------	-----	------

* Tirage du 1er tour avec toutes les équipes dans chaque groupe.

**ORGANIGRAMME DES MONTEES ET DESCENTES
DES CHAMPIONNATS DE JEUNES - SAISON 2021 – 2022**

(Sous réserve de l'accord du Comité Directeur du 16 novembre 2021)

U18 Départementale 1

Phase AUTOMNE

- CENTRE ORNAIN ENT 1
- FAINS VEEL FC 1
- THIERVILLE US 2
- FC VERDUN BELLEVILLE G.V. /US ETAIN BUZY 2
- FC REVIGNY / SC CONTRISSON. 1

Rencontres ALLER et RETOUR.

- A l'issue de la phase AUTOMNE, le 1er du groupe accède en **U 18 INTERDISTRICTS** pour la phase de **PRINTEMPS**.

Phase PRINTEMPS

1 groupe avec les quatre équipes restantes de la phase automne, plus les équipes éventuellement reléguées d'**U18 INTERDISTRICTS** de la phase AUTOMNE.
En fonction du nombre d'équipes participantes; Rencontres SIMPLE ou ALLER -RETOUR.
A l'issue de la phase de PRINTEMPS, le **1er accède en U 18 INTERDISTRICTS** pour la **phase AUTOMNE de la saison 2022/2023**.

U15 Départementale 1

Phase AUTOMNE:

- BAR LE DUC FC 2
- CENTRE ORNAIN ENT. 1
- V H F ENT / AS DIEUE SOMMEDIUE.
- ETAIN BUZY US 1
- LEROUVILLE ES / SORCY VOID ENT. 2
- MANGIENNES ASL 1
- FC ST MIHIEL / MAIZEY LACROIX ENT 1

Rencontres simples ALLER

A l'issue de la phase AUTOMNE pour la phase de **PRINTEMPS**:

le 1er du groupe accède en **U15 INTERDISTRICTS**.

Le **dernier** du groupe descend en **Départementale 2**, plus autant d'équipes que nécessaires en fonction des descentes d'**U15 INTERDISTRICTS** pour faire **1 groupe de 6 équipes**.

Accession du 1er de Départementale 2.

Si 0 descente d'U 15 INTERDISTRICTS: 1 descente en U 15 Départementale 2.

Si 1 descente d'U 15 INTERDISTRICTS: 2 descentes en U 15 Départementale 2.

Si 2 descentes d'U 15 INTERDISTRICTS: 3 descentes en U 15 Départementale 2

Phase PRINTEMPS

1 groupe de 6 équipes ; Rencontres ALLER et RETOUR; 10 journées.

A l'issue de la phase de PRINTEMPS, le **1er accède en U 15 INTERDISTRICTS** pour la phase AUTOMNE 2022/2023

Le dernier du groupe descend en Départementale 2, plus autant d'équipes que nécessaires en fonction des descentes d'**U15 INTERDISTRICTS** pour faire **un groupe de 6 équipes**.

Accession du 1er de Départementale 2 :

SAUF : Si 0 descente de U 15 INTERDISTRICTS:1descente en Départementale 2:2
accessions de Départementale 2.

Si 1 descente de U 15 INTERDISTRICTS:1 descente en Départementale 2;1 accession de Départementale 2.

Si 2 descentes de U 15 INTERDISTRICTS:2 descentes en Départementale 2;1 accession de Départementale 2.

U15 Départementale 2

Phase AUTOMNE :

- BEHONNE-LONGEVILLE US 1
- COMMERCY SC 1
- STENAY-MOUZAY AS 1
- VAUCOULEURS LL 1
- US THIERVILLE /AS NIXEVILLE B. /FC VARENNES 2
- SC CONTRISSON/ FC REVIGNY.
- VAUCOULEURS LL à 8 2
- FAINS VEEL FC à 8.
- FC VERDUN BELLEVILLE G.V. 2

(à 11: mail le 12 octobre 2021, aucune rencontre à 8 de disputer à ce jour.)

9 journées, rencontres simples ALLER.

A l'issue de la phase AUTOMNE, les matchs des équipes à 8 (VAUCOULEURS LL 2 et FAINS VEEL FC) sont retirés pour effectuer un nouveau classement, **le 1er accède en U15 Départementale 1.**

Phase PRINTEMPS

1 groupe avec les équipes restantes, plus une ou deux équipes descendant de Départementale 1, plus d'éventuelles nouvelles équipes.

Les deux équipes à 8 sont intégrées dans le groupe, si des équipes à 8 supplémentaires, à partir de quatre équipes, groupe de football loisir à 8.

A l'issue de la phase de printemps, le 1er du groupe à 11, accède en U 15 Départementale 1 pour la phase AUTOMNE 2022/2023.

U 13 Départementale 1

Phase AUTOMNE:

- BAR LE DUC FC 2
- CENTRE ORNAIN Ent 1
- ETAIN BUZY US 1
- V H F ENT. 1
- FC ST MIHIEL / Ent MAIZEY LACROIX 1
- THIERVILLE US 1
- F C VERDUN BELLEVILLE G.V. 1

7 journées, rencontres simple ALLER

A l'issue de la phase AUTOMNE, **le 1er du groupe accède en U 13 INTERDISTRICTS.**

Le 1er du groupe de D 2 accède en D 1.

Descend en D 2 le dernier du groupe, plus un certain nombre d'équipes pour faire un **groupe de 6 équipes pour la phase de Printemps.** (Descente possible de U 13 INTERDISTRICTS en D 1.)

Si 0 descente d'U13 INTERDISTRICTS: 1 descente en Départementale 2.

Si 1 descente d'U13 INTERDISTRICTS: 2 descentes en Départementale 2.

Si 2 descentes d'U13 INTERDISTRICTS:3 descentes en Départementale 2.

Phase PRINTEMPS

1 groupe de 6 équipes.

Rencontres ALLER et RETOUR; 10 journées

A l'issue de la phase de Printemps, le 1er du groupe accède en U 13 INTERDISTRICTS.

Le 1er de Départementale 2 accède en Départementale 1.

Descend en Départementale 2 le dernier du groupe, plus un certain nombre d'équipes pour faire **un groupe de 6 équipes pour la phase d'AUTOMNE saison 2022/2023.** (Descente possible d'U13 INTERDISTRICTS en Départementale 1.)

Si 0 descente d'U 13 INTERDISTRICTS: 1 Descente en Départementale 2: **2 accessions de Départementale 2 en Départementale 1.**

Si 1 descente d'U 13 INTERDISTRICTS: 1 descente en Départementale 2. 1 accession de Départementale 2 en Départementale 1.

Si 2 descentes d'U 13 INTERDISTRICTS: 2 descentes en Départementale 2. 1 accession de Départementale 2 en Départementale 1.

U13 Départementale 2

Phase AUTOMNE:

AS STENAY MOUZAY 1
BEHONNE-LONGEVILLE US 1
LEROUVILLE ES 1
MANGIENNES AS 1
THIERVILLE US 2
FC VERDUN BELLEVILLE G.V. 2

10 journées, rencontres simple ALLER

A l'issue de la phase AUTOMNE:

Le 1er du groupe accède en Départementale 1.

Le dernier du groupe descend en Départementale 3.

Accèdent de Départementale 3: 3 équipes (les 1er de chaque groupe)

Descend de Départementale 1 en Départementale 2: 1 ou 2 ou 3 équipes en fonction des descentes d'U 13 INTERDISTRICTS.

Phase PRINTEMPS

1 groupe unique de 8 à 10 équipes.

Matches simple ALLER.

A l'issue de la phase de Printemps pour la phase AUTOMNE 2022/2023.

Le 1er du groupe accède en Départementale 1.

Le dernier du groupe descend en Départementale 3, plus un certain nombre d'équipes pour permettre l'accession des équipes de Départementale 3 (2 ou 3 équipes).

Descend de Départementale 1 en Départementale 2: 1 ou 2 équipes en fonction des descentes d'U 13 INTERDISTRICTS.

Groupe unique de 8 à 10 équipes pour la phase AUTOMNE.2022/2023.

U13 Départementale 3

Phase AUTOMNE:

Groupe A:

ETAIN BUZY US 2
AS DIEUE SOMMEDIÈUE/ FC DUGNY.
FC VARENNES
US THIERVILLE 4/ NIXEVILLE B. AS
NIXEVILLE B. AS / US THIERVILLE 3
F C VERDUN BELLEVILLE G.V. 3 (à compter du 11 novembre 2021).

Groupe B

COMMERCEY SC 1
RC SAULX ET BARROIS 1
SORCY VOID ENT 3

VAUCOULEURS LL/ FC PAGNY
FC REVIGNY/SC CONTRISSON 2
VIGNOT FC 1.

Groupe C

FAINS VEEL
RC SAULX ET BARROIS 2
SORCY VOID ENT 2
AS VAL D'ORNAIN.
FC REVIGNY/SC CONTRISSON 1
ENT CENTRE ORNAIN 2

Rencontres ALLER et RETOUR; 10 journées pour chaque groupe.

**A l'issue de la phase AUTOMNE, les 1ers de chaque groupe accèdent en U 13
Départementale 2.**

Pour le groupe A, Les rencontres de l'équipe de FC VERDUN BELLEVILLE GV 3
seront retirées pour effectuer un nouveau classement, le 1er accède en Départementale D 2.

Phase PRINTEMPS

En fonction du nombre d'équipes restantes et nouvelles, répartition géographiques en deux
ou trois groupes.

A l'issue de la phase de PRINTEMPS, les 1ers de chaque groupe accèdent en
Départementale 2 pour la phase AUTOMNE 2022/2023.

ORGANIGRAMME DES MONTEES ET DESCENTES SENIORS - SAISON 2021 – 2022
(Sous réserve de l'accord du Comité Directeur du 16 novembre 2021)

CHAMPIONNATS SENIORS 2021/2022

ORGANIGRAMME DES MONTEES ET DES DESCENTES.

Mis à jour le 13 octobre 2021

DEPARTEMENTALE 1 GROUPE UNIQUE 13 EQUIPES D 1	0 descente de R 3	1 descente de R 3	2 descentes de R 3	3 descentes de R 3	4 descentes de R 3	5 descentes de R 3	6 descentes de R 3
	13	13	13	13	13	13	13
Accession en R 3	-1 << 1 >>	-1 << 1 >>	-1 << 1 >>	-1 << 1 >>	-1 << 1 >>	-1 << 1 >>	-1 << 1 >>
	12	12	12	12	12	12	12
Descente en départ. 2 D 2	-2 << 2 >> 10	-3 << 9 >> 9	-4 << 12 >> 8	-5 << 16 >> 7	-6 << 17 >> 6	-7 << 20 >> 5	-8 << 24 >> 4
Descente de R 3		+1 << 6 >> 10	+2 << 10 >> 10	+3 << 13 >> 10	+4 << 15 >> 10	+5 << 21 >> 10	+6 << 23 >> 10
Accession de départ. 2 D 2	+2 << 3 >>	+2 << 3 >>	+2 << 3 >>	+2 << 3 >>	+2 << 3 >>	+2 << 3 >>	+2 << 3 >>
	12	12	12	12	12	12	12

Départementale 2 Groupes A et B 2 groupes de 11 D 2	0 descente de R 3	1 descente de R 3	2 descentes de R 3	3 descentes de R 3	4 descentes de R 3	5 descentes de R 3	6 descentes de R 3
	22	22	22	22	22	22	22
Accession en départ. 1 D 1	-2 << 3 >>	-2 << 3 >>	-2 << 3 >>	-2 << 3 >>	-2 << 3 >>	-2 << 3 >>	-2 << 3 >>
	20	20	20	20	20	20	20
Descente en départ. 3 D 3	-2 << 4 >> 18	-2 << 4 >> 18	-2 << 4 >> 18	-3 << 18 >> 17	-4 << 19 >> 16	-5 << 22 >> 15	-6 << 25 >> 14
Descente de départ. 1 D 1	+2 << 2 >> 20	+3 << 9 >> 21	+4 << 12 >> 22	+5 << 16 >> 22	+6 << 17 >> 22	+7 << 20 >> 22	+8 << 24 >> 22
Accession de départ. 3 D 3 2 groupes de 12	+4 << 5 >>	+3 << 8 >>	+2 << 11 >>	+2 << 11 >>	+2 << 11 >>	+2 << 11 >>	+2 << 11 >>
	24	24	24	24	24	24	24

Départementale 3 Groupes A – B 1 gr de 13 + 1 gr de 12 D 3	0 descente de R 3	1 descente de R 3	2 descentes de R 3	3 descentes de R 3	4 descentes de R 3	5 descentes de R 3	6 descentes de R 3
	25	25	25	25	25	25	25
Accession en départ. 2 D 2	-4 << 5 >>	-3 << 8 >>	-2 << 11 >>	-2 << 11 >>	-2 << 11 >>	-2 << 11 >>	-2 << 11 >>
	21	22	23	23	23	23	23
Descente de départ. 2 D 2	+2 << 4 >> 23	+2 << 4 >> 24	+2 << 14 >> 25	+3 << 18 >> 26	+4 << 19 >> 27	+5 << 22 >> 28	+6 << 25 >> 29
<u>Projections pour la saison 2022/2023 avec un nombre identique d'équipes engagés.</u>							
Nombre équipes	23	24	25	26	27	28	29
Nombre de groupes	1 x 12 1 x 11	2 x 12	1 x 12 1 x 13	2 x 13	3 x 9 ou 1x14; 1x13	2 x 9 ; 1x10 ou 2x14	1 x 9 ; 2 x 10

MOUVEMENTS à l'issue de la saison 2021 / 2022.

1 Accession en R 3 : le premier de départementale 1

- 3 Accession en départementale 1 : le premier de chaque groupe de départementale 2 . (2 équipes)
- 5 Accession en départementale 2 : les deux premiers de chaque groupe de départementale 3 (4 équipes)
- 2 Descente en départementale 2 : Les deux derniers de départementale 1 . (2 équipes)
- 4 Descente en départementale 3 : Le onzième de chaque groupe de départementale 2 . (2 équipes)

6 Descente en départementale 1 : une équipe de R 3

- 3 Accession en départementale 1 : le premier de chaque groupe de départementale 2 . (2 équipes)
- 8 Accession en départementale 2 : le premier de chaque groupe de départementale 3 et le meilleur deuxième des deux groupes * (3 équipes)
- 9 Descente en départementale 2 : Les trois derniers de départementale 1 . (3 équipes)
- 4 Descente en départementale 3 : Le onzième de chaque groupe de départementale 2 . (2 équipes)

10 Descente en départementale 1 : deux équipes de R 3

- 3 Accession en départementale 1 : le premier de chaque groupe de départementale 2 . (2 équipes)
- 11 Accession en départementale 2 : le premier de chaque groupe de départementale 3 . (2 équipes)
- 12 Descente en départementale 2 : Les quatre derniers de départementale 1 . (4 équipes)
- 4 Descente en départementale 3 : Le onzième de chaque groupe de départementale 2 . (2 équipes)

13 Descente en départementale 1 : trois équipes de R 3

- 3 Accession en départementale 1 : le premier de chaque groupe de départementale 2 . (2 équipes)
- 11 Accession en départementale 2 : le premier de chaque groupe de départementale 3 . (2 équipes)
- 16 Descente en départementale 2 : Les cinq derniers de départementale 1 . (5 équipes)
- 18 Descente en départementale 3 : Les onzièmes de chaque groupe et le moins bon dixième de Départementale 2 . (3 équipes)

15 Descente en départementale 1 : quatre équipes de R 3

- 3 Accession en départementale 1 : le premier de chaque groupe de départementale 2 . (2 équipes)
- 11 Accession en départementale 2 : le premier de chaque groupe de départementale 3 . (2 équipes)
- 17 Descente en départementale 2 : Les six derniers de départementale 1 . (6 équipes)
- 19 Descente en départementale 3 : Les onzièmes et les dixièmes de chaque groupe de départementale 2 (4 équipes)

21 Descente en départementale 1 : cinq équipes de R 3

- 3 Accession en départementale 1 : le premier de chaque groupe de départementale 2 . (2 équipes)
- 11 Accession en départementale 2 : le premier de chaque groupe de départementale 3 . (2 équipes)
- 20 Descente en départementale 2 : Les sept derniers de départementale 1 . (7 équipes)
- 22 Descente en départementale 3 : Les onzièmes ,les dixièmes de chaque groupe et le ,moins bon neuvième de départementale 2 . (5 équipes)

23 Descente en départementale 1 : six équipes de R 3

- 3 Accession en départementale 1 : le premier de chaque groupe de départementale 2 . (2 équipes)
- 11 Accession en départementale 2 : le premier de chaque groupe de départementale 3 . (2 équipes)
- 24 Descente en départementale 2 : Les huit derniers de départementale 1 . (8 équipes)
- 25 Descente en départementale 3 : Les onzièmes ,les dixièmes, les neuvièmes de chaque groupe de départementale 2 . (6 équipes)

* Les notions de meilleure équipe et de moins bonne équipe sont définies à l'article 7 du règlement des championnats seniors du District Meusien de Football (montées et descentes exceptionnelles).

IL est bien entendu que les accessions ne sont possibles que si les clubs concernés sont en règle avec les dispositions en vigueur imposées par les règlements de la Ligue Grand Est de Football et du District Meusien de Football.

RESULTATS DU 2^{ème} TOUR DU FESTIVAL FOOTBALL U13

MAJ LE 06/11/2021

Saison 2021/2022

	RESULTATS DU 2^{ème} tour FESTIVAL FOOTBALL U13 FOOT A 8 samedi 23 Octobre 2021	
---	--	---

1ers des groupes			Total jonglages à 8 joueurs
Q		EQUIPES	
Q	1	US THIERVILLE	424
Q	2	FC VERDUN B. G.V. 1	350
Q	3	BAR LE DUC FC 1	267
Q	4	ENT SORCY VOID	211

2èmes des groupes			Total jonglages à 8 joueurs
Q		EQUIPES	
Q	5	US ETAIN BUZY	330
Q	6	FC VERDUN B. G.V. 2	291
Q	7	ES LEROUVILLE	203
Q	8	BAR LE DUC FC 2	160

3èmes des groupes			Total jonglages à 8 joueurs
Q		EQUIPES	
	9	ASL MANGIENNES	354
	10	AS DIEUE/FC DUGNY	254
	11	ENT CENTRE ORNAIN	223
	12	SC COMMERCY	204

4èmes des groupes			Total jonglages à 8 joueurs
Q		EQUIPES	
	13	ST MIHIEL/MAIZEY	229
	14	US BEHONNE LONG.	166
	15	SAULX et BARROIS	110
	16		

FINALE DEPARTEMENTALE : LE SAMEDI 09 AVRIL 2022
à US ETAIN BUZY
ABSENT EXCUSE : - FORFAIT : ENT V H F .

Félicitations à toutes les équipes qui ont fait les jonglages

Procédure d'appel

Les présentes décisions de la Commission Administrative Championnats et Coupes du District Meusien de Football sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7(*) jours à compter du lendemain de leur notification, selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

(*) Le délai d'appel peut être réduit selon les dispositions propres d'une compétition concernée, ou si la décision contestée porte sur l'un des cas mentionnés à l'article 31 des Règlements Particuliers de la LGEF, à l'exception des décisions à caractère disciplinaire.

La secrétaire,
Sandrine THIRIOT

Le président,
DESCHAMPS Bernard